

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18575 - 72ÈME ANNÉE

Réaction du Parti communiste réunionnais suite à la décision de François Hollande de ne pas se représenter à l'élection présidentielle

Le PCR et l'élection présidentielle : « ce n'est pas un problème de personne, mais de politique »

Ce 1er décembre, François Hollande a annoncé sa décision de ne pas briguer un second mandat de président de la République. Le Parti communiste réunionnais a réagi hier à cette information par la voix d'Yvan Dejean, co-secrétaire général du PCR.



Ary Yée Chong Tchi Kan, Yvan Dejean et Maurice Gironcel, les trois co-secrétaires généraux du PCR.

Jeudi, François Hollande a fait une intervention publique pour donner sa position au sujet de la prochaine élection présidentielle. Il a décidé de ne pas se représenter devant les électeurs. Il ne briguera donc pas sa propre succession.

Pour le Parti communiste réunionnais, Yvan Dejean, co-secrétaire général indique tout d'abord que

« c'est la première fois qu'une telle situation se déroule sous nos yeux dans 5e République ». « Cela rebat les cartes à gauche pour la présidentielle », ajoute-t-il.

Pour le PCR, la priorité est « l'élaboration d'un projet de développement. Les propositions seront soumises aux candidats à l'élection présidentielle une fois que les

choses se seront clarifiées », précise Yvan Dejean.

Le co-secrétaire général du PCR rappelle que pour le Parti, « ce n'est pas un problème de personne, mais de politique ».

Au sujet du bilan du président sortant, le PCR se réfère aux engagements pris par François Hollande lors de son discours à Saint-Louis le 1er avril 2012. « Aucun n'a été tenu dont le plus emblématique, celui du tram-train ». « Quand on connaît le martyre quotidien de la population dans les embouteillages, cela rappelle que nous avons raison de proposer ce projet », souligne-t-il. « Le bilan exhaustif de l'action de François Hollande sera fait lors de la prochaine campagne électorale », précise le dirigeant communiste avant de conclure au sujet du refus de François Hollande de briguer un second mandat de président de la République : « sa décision est un acte de lucidité et de courage ».

Le groupe CRC du Sénat demande la suppression de la « Loi Travail »

Le groupe CRC (communiste, républicain et citoyen) - groupe auquel adhère la Sénatrice Gélita HOARAU - a déposé une proposition de loi demandant la suppression de la « Loi Travail ». Voici l'exposé des motifs de la proposition de loi des sénateurs du groupe de Gélita Hoarau :

« La présente proposition de loi a pour objet d'abroger la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

L'absence de concertation avec les organisations syndicales en amont de cette loi, et le refus d'entendre les millions de citoyennes et de citoyens qui se sont mobilisés dans des conditions difficiles de l'état d'urgence contre cette loi pendant des mois a démontré l'absence de légitimité démocratique de ce texte, toujours refusé par une majorité du peuple. (...)

En accordant la primauté des accords d'entreprises sur toutes les dispositions contenues dans le contrat de travail et en définissant dans le Code du travail les standards minima impératifs et les éléments complémentaires qui peuvent faire l'objet d'exemptions, le gouvernement a cédé face aux idées défendues par les libéraux. De fait les accords d'entreprises seront un outil de pression du patronat pour imposer le moins disant social. Le progrès social ne consiste pas à imposer un droit social par entreprise, à flexibiliser les règles de licenciement, à permettre les licenciements économiques à partir d'une baisse du chiffre d'affaire d'un semestre.

Avec l'inversion de la hiérarchie des normes qui accorde la primauté de l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branches, cette loi fait voler en éclats le socle commun mis en place par le Code du travail après des décennies de luttes sociales. D'une part, elle affaiblit la position des travailleuses et des travailleurs face au patronat, et d'autre part elle accélère le mouvement de dumping social en Europe, que rejettent aussi les dirigeant-e-s des petites et moyennes entreprises. Ceux-ci craignent particulièrement que ces dispositions instaurent une concurrence déloyale quand les accords de branche garantissent aujourd'hui les mêmes règles pour toutes et tous.

Un autre point important de la loi

est l'assouplissement des règles des licenciements économiques. Les faire varier selon la taille de l'entreprise n'a aucun sens économiquement et rompt l'égalité entre les salarié-e-s.

Par ailleurs, la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels est en contradiction avec plusieurs accords internationaux. (...)

La loi est également en infraction par rapport au Pacte des Nations Unies, relatif aux droits économiques, sociaux et culturels dont le rapport établi par les experts du Comité des Droits Economiques, sociaux et culturels est sans appel.

Le rapport dispose que : « le Comité est préoccupé par les dérogations à des protections acquises en matière de conditions de travail proposées par le projet de loi Travail, [...] y compris pour accroître la flexibilité du marché du travail, sans qu'il ne soit démontré que l'Etat a considéré toutes les autres solutions possibles ». Plus loin, le Comité exhorte l'Etat français à « s'assurer que toute mesure rétrograde concernant les conditions de travail est : inévitable et pleinement justifiée ; nécessaire et proportionnée à la situation ; non discriminatoire. » La loi « travail » est donc contraire aux règles de droit international défendues par les conventions de l'OIT et de l'ONU.

Lors des débats parlementaires sur cette loi, nous avons constaté l'accord tacite entre la majorité sénatoriale et le gouvernement lorsqu'il s'agissait d'inverser la hiérarchie des normes et de supprimer le principe de faveur.

En cédant au MEDEF, le gouvernement n'a pas respecté le choix des électrices et des électeurs de François Hollande en 2012, qui ont au contraire voulu libérer l'économie de la « dictature de la finance ».

Il a par contre ouvert la voie à toutes les surenchères possibles de la droite contre les droits des salarié-e-s comme l'ont montré les débats au Parlement et comme l'illustre le programme du principal

candidat de la droite pour les prochaines élections présidentielles qui prévoit déjà de « supprimer les 35 heures, et que soient négociées directement dans l'entreprise la durée et l'organisation du travail ».

Pour notre part, nous continuons de défendre une politique ambitieuse en faveur d'un code du travail du XXI^e siècle qui prenne en considération les nouvelles formes d'organisation du travail et les évolutions technologiques, pour accorder de nouveaux droits d'intervention des salarié-e-s et de leurs représentants dans les entreprises, réduire le temps de travail à 32 heures pour créer massivement de l'emploi et améliorer les conditions de travail, promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le progrès social ne peut résulter de cette régression sociale. Au contraire, c'est dans le développement des droits économiques, culturels, syndicaux, coopératifs et sociaux que l'on tracera le chemin d'une société et d'une économie efficace au service de tous.

L'adoption de cette loi entraîne un recul inacceptable pour les droits des salarié-e-s. Ces quelques rares avancées ne peuvent relativiser la gravité de la régression sociale.

Pour toutes ces raisons, les auteurs proposent par cet article unique d'abroger la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Tel est le sens de la présente proposition de loi.

PROPOSITION DE LOI

Article unique

La loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels est abrogée.

Edito

Bilan de François Hollande : refus de respecter les engagements et affaiblissement du PCR

François Hollande a décidé qu'il ne se représentera pas à la prochaine élection présidentielle. C'est un fait sans précédent dans la 5^e République. En effet jusqu'à présent, tous les chefs d'État qui sont allés au terme de leur premier mandat ont tenté avec plus ou moins de succès de solliciter un second mandat auprès des électeurs.

Cette décision permet de donner un coup de projecteur sur l'influence du chef de l'État à La Réunion au cours de ces cinq dernières années. Force est de constater que cette période est riche d'enseignements. Il est encore tôt pour faire un bilan exhaustif, néanmoins des faits sont à rappeler.

Lors des Primaires citoyennes, le PCR avait décidé de soutenir la candidature de François Hollande. C'était sur la base d'une lettre adressée à Paul Vergès le 4 octobre 2011, François Hollande avait notamment indiqué ceci : « Je connais bien votre territoire avec les difficultés qu'il rencontre mais aussi avec ses atouts. Après 4 ans de politique de droite marquée par une absence de solidarité et aussi de respect envers les citoyens des territoires d'Outre Mer, j'entends construire - si je suis désigné lors des primaires citoyennes au Parti Socialiste et dans la perspective des élections présidentielles - une nouvelle relation avec les territoires d'Outre Mer ».

Et de conclure : « J'entends conduire cette nouvelle politique en renforçant le dialogue et l'écoute avec les élus locaux et les collectivités locales et territoriales, car rien ne se décidera plus de manière unilatérale ».

En novembre 2011, François Hollande avait remporté les Primaires. À La Réunion, il était arrivé en tête alors que la plupart des dirigeants de la Fédération socialiste soutenaient une autre can-

didate.

Quatre mois plus tard, François Hollande était en campagne dans notre île. Le 31 mars 2012, il tenait un meeting à Saint-Denis. L'équipe de François Hollande a alors décidé de faire monter Huguette Bello à la tribune ce jour-là. Elle ne pouvait pourtant pas ignorer que cette personne était en conflit ouvert avec le PCR, ce qui allait se matérialiser plus tard par la création d'un parti destiné à combattre les communistes. Cette décision était une ingérence dans les affaires d'un autre parti, et elle visait à l'affaiblir.

Le lendemain, 1^{er} avril 2012, François Hollande a tenu un discours à Saint-Louis dans lequel il s'est engagé à mettre en œuvre plusieurs mesures du programme du PCR, dont le tram-train. Aucun engagement de ce discours n'a été tenu.

Par contre, force est de constater que depuis 2012, le travail de sape contre le PCR s'est poursuivi. Lors des élections régionales, les dirigeants socialistes ont préféré s'allier avec d'anciens communistes adversaires du PCR et se plier à leurs conditions, plutôt que de participer à un grand rassemblement incluant le PCR et qui ne pouvait que conduire à la victoire.

Lors de la campagne présidentielle de 2012, le PCR s'était loyalement investi dans le soutien de François Hollande sur la base du respect des engagements. À l'heure d'un premier bilan, la présidence de François Hollande restera une période au cours de laquelle le PCR a été la cible d'une offensive sans concession.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Un appel de Réunionnais autour d'Abady Egata-Patché

Reconnaître l'engagisme comme un crime contre l'humanité



Autour d'Abady Egata-Patché, de nombreux soutiens.

Ce vendredi 2 décembre à Saint-Denis, l'association Mémoire de Crève-Cœur (Saint-Paul), présidée par Abady Egata-Patché, a tenu une conférence de presse pour présenter le livre qu'elle vient de publier avec l'aide de Jean-Régis Ramsamy, Docteur en histoire et journaliste, sous le titre "Abady Egata-Patché accuse : l'engagisme a été un crime contre l'humanité". Le combat pour la reconnaissance de ce crime par l'État français a reçu dès hier le soutien de plusieurs personnalités réunionnaises mais aussi de l'Inde et de Maurice.

En effet, outre Jean-Régis Ramsamy qui a présenté cet ouvrage déjà disponible en librairie, ont pris la parole des responsables de Mémoire Crève-Cœur comme son président, petit-fils d'engagé, ainsi que son fils Nicolas Egata-Patché et François Amplis mais aussi Michel Latchoumanin, professeur des Uni-

versités et préfacier du livre. Enfin, cet événement a aussi été marqué par les interventions de Mme Baswati Mukherjee, ancienne ambassadrice de l'Inde à l'UNESCO, et de M. Mahen Utchanah, ancien ministre mauricien et président de la Fondation Internationale des Engagés, qui ont exprimé avec force leur solidarité avec ce combat des Réunionnais. Les divers intervenants ont notamment expliqué comment les engagés venus à La Réunion d'Afrique, d'Inde, de Madagascar, des Comores, de Chine etc... ont souffert pendant plus d'un siècle des épreuves terribles de la part du système colonial, comme les esclaves déportés des mêmes pays pendant près de deux siècles. Ils ont ainsi confirmé ce qu'ont déjà dit plusieurs historiens réunionnais depuis des années, comme par exemple Sudel Fuma et Ho Hai Quang, pour qui les engagés n'avaient pas officiellement le même statut que les esclaves, mais de fait ils étaient le

plus souvent traités de la même façon.

C'est d'ailleurs pour cultiver cette mémoire de l'identité réunionnaise que Sudel Fuma avait lancé en 2004 à Madagascar avec l'UNESCO la première étape de la Route de l'Esclave et de l'Engagé dans l'Océan Indien, soutenue par Paul Vergès, dont la 7e et dernière étape a été célébrée en Chine en octobre 2013. Et hier encore les intervenants ont souligné l'importance de faire connaître les multiples souffrances de nos ancêtres engagés : souvent déportés dans les mêmes bateaux de la traite négrière, non payés, menottés, non identifiés, enterrés sans sépulture etc...

Voilà donc pourquoi le combat continue pour faire reconnaître officiellement l'engagisme comme un crime contre l'humanité, l'enseigner dans nos écoles et célébrer ensemble son abolition, comme cela s'est à nouveau passé le 11 novembre dernier au Lazaret de la Grande Chaloupe. Et comme l'a dit hier un présentateur de l'ouvrage, «c'est un livre qui a une résonance pas seulement réunionnaise mais aussi mondiale». Afin d'en savoir plus, vous pouvez appeler le 0262 45 48 17 au 79 route de Cambaie à Saint-Paul pour joindre David Floriant de Mémoire de Crève-Cœur.

Correspondant

In kozman pou la rout

« Sak i bate tanbour, la pa li k'i dans ! »

Zot i koné tanbour koman i lé ? Li lé asé gro épi li lé ankonbran. Donk lo tanbouryé, si li gingn bouz in pti pé, la pa li pou fé in bon dansé. Sans prop ? La pa bézoin ni fé in pla avèk sa. Mé sans figuré ? Pou moin sa i vé dir kan ou nana in rol pou zoué, zoué out rol, la pa bézoin ou i sar zoué sète out kamarad. Dann la lang franisé i di pa : « Shakinn son métyé é bann vash sar bien gardé » ? Pars a fors débord dsi lo rol lé z'ot lé riskab ariv in dézagréman ou la pa prévi. Mé moin la antann souvan i fo ou i amenn loto pou ou épi pou out kamarad. Alors, sa i sava pa dann mèm sans ké sak moin la ékri an-o la. Pli pir, si ou i fé zis sak ou i doi fèr, san zète in zyé dsi sak out kamarad i fé pétète li fé pa pars nana in mové l'antant. Boudikont i pé ariv in mové rézilta. Alé ! Mi éstop tèrta, é ni artrouv pli loin sipétadyé.

Pour ATR-FNAUT, « la commune de La Possession n'est pas en position de mendiant »

« Non au chantage de la carrière des Lataniers »

Dans une lettre ouverte publiée hier, l'Association ATR-FNAUT rappelle que la DUP de la route en mer est en train de perdre sa raison d'être faute de matériaux disponibles. C'est pourquoi la carrière des Lataniers ne doit être à nouveau exploitée.

Les Possessionnais ont raison de refuser de payer par leurs impôts les nouveaux raccordements à la RN1 sur le littoral. Mais ils ne doivent pas plus accepter que la Région conditionne ce financement en échange des désagréments d'une carrière, en centre-ville, aux Lataniers.

Les problèmes de circulation de la commune ont certes accompagné le dynamisme démographique dont peut s'enorgueillir la Possession depuis les années 80. Il n'était pas facile de libérer et viabiliser les terrains pour accueillir autant de familles supplémentaires sur un temps relativement court.

Mais les emplois restaient extérieurs !

L'engorgement du centre s'est accru d'autant plus que les nouveaux quartiers d'habitation renvoyaient tout le trafic sur la RN1, concentré sur quatre branchements :

au départ du CD41 pour Ravine à malheur,

au marché des pêcheurs, pour le nouveau centre,

vers Sainte-Thérèse, à la Zac 2000,

à la Rivière des Galets, au Sacré-cœur.

Le problème est donc bien celui de l'engorgement automobile sur la route nationale 1 vers Saint-Paul, vers le Port et vers Saint-Denis ! Ces trois communes concentrent les emplois sans avoir à financer l'hébergement des Possessionnais ! Seule La Possession offrait encore des terrains à bâtir pendant que services et activités se déployaient et enrichissaient leurs économies en périphérie.

Le Schéma d'aménagement Régional (SAR) entérine cette orientation sans en soulever tous les impacts communaux. Or « l'Écocité tropicale et insulaire » soutenu par l'Europe et l'État, couvre les agglomérations continues de Saint-Paul à La Possession et au Port. Et ce faisant, il ambitionne d'intégrer l'objectif d'un « déplacement durable » dans ces trois agglomérations, sur la colonne vertébrale qu'est la RN1.

C'est donc aux deux communautés de commune – TCO et CINOR – et à la Région qu'il revient de relayer La Possession dans cet effort financier qu'elle ne peut plus assurer seule. Et cela SANS AUCUNE CONTREPARTIE, quelle qu'elle soit, comme la carrière des Lataniers.

La commune de La Possession n'est pas en position de mendiant ! Elle peut au contraire réclamer de vieilles créances à ses débiteurs !

**« Carrière des Lataniers ou augmentation des impôts ? »
C'est un faux problème !**

La Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) de la Route en mer perd aujourd'hui ses raisons d'être avec le doublement de la part du financement régional et le manque de matériaux : le Groupement NRL a été retenu alors qu'il ne disposait que de 4 % des besoins à la Rivière des Remparts et aujourd'hui, avec Dioré à Saint-André, de seulement 14 %.

En reportant l'ordre de service de commencer la digue, la Région ne pourra pas longtemps masquer la défaillance du Groupement NRL autour de Bouygues et Vinci. Il est responsable de la fourniture des matériaux et coupable d'avoir promis ce qu'il ne possédait pas.

Prévue pour 2020, la Route en mer ne sera livrée, faute de matériaux, que beaucoup plus tard (l'administration concède « en 2022 », mais c'est probablement encore un mensonge).

Le chantier prend du retard...

Le point de non-retour financier et technique ne sera atteint qu'en fin 2017 voire en 2018...

Or Bordeaux doit encore se prononcer les mois prochains sur 4 jugements en appels contre les arrêtés préfectoraux. Et les enquêtes financières du Parquet sont en cours ainsi que celle de la cellule antifraude de l'Europe.

La Route en mer risque encore d'être condamnée !

Heureusement il est encore possible de raccorder les chantiers actuels sur une alternative terrestre : un mixte de route sous galerie et de tunnel. Cela coûtera moins cher et n'épuisera pas nos ressources en matériaux et créera plus d'emplois locaux.

Non au chantage de la carrière des Lataniers absente du Schéma départemental des carrières (SDC) !

Non à une NRL sur tout viaduc encore plus chère et moins créatrice d'emplois locaux !

**Le Président d'ATR-Fnaut
Bruny Payet**

Oté

Inn-dé nouvèl l'oséan indien

Rankont la frankofoni dann Madégaskar

Blakaout télé épi radyo ofisyèl dsi lo rankont ! Lé romarkab ké nout télé isi La Rényon la pa bate tanbour la dsi. Konm i di l'été pal o traka d'isia. Poitan l'avé in bonpé shèf d'éta dann rényon-la. Shakinn la vni avèk in délégasyon, dé foi in gran délégasyon. Poitan Madégaskar sé in péi d'avnir, in gran péi dann lo fitir si mi tronp pa. In l'ansien koloni fransèz é inn shans pou nou rényoné. Alors pou kosa so l'espès blakaout télé épi radyo ? Lété myé okipé ayèr, lété pa la avèk sa. Kan lo saz i amontr la line lo moun kouyon i rogard lo doi.

Lo prézidan Madégaskar la bien évite bann sizé k'i fash

Sizé k'i fash rant La Frans épi Madégaskar i mank pa. Kansréti sak i apèl bannzil épars dann kanal Mozanbik. Normalman, si lo droi internasyonal lété respékté, bannzil-la noré fé parti Madégaskar é La frans l'avé poin lo droi mète sa in koté pou èl épi donn l'indépendans Madéagascar. Final de kont La Frans la fé konm l'Anglètèr avèk bannzil Shagos sof (an plis avèk Shagos nana in krime kont l'imanité).

Son l'opozisyon la roprosh ali sa !

In nouvo mouvman dann l'opozisyon i apèl "Madégaskar wake up !" la roprosh lo gouvèrnman son l'atitid par raport La Frans an partikilyé dsi bannzil épars. Zot la roganiz in gran shène imène pou krétik lo kolonyalism fransé. Métyé Hollande son koté, la pa évite bann sizé konm la sékirité bann fransé kan zot i vien fé dé z'afèr dann lo péi par raport bann krime la fé kont bann fransé lé la-ba. In koté na lo mète épi l'ot koté lo kolonizé, i fo pa obliyé !

Pou rapèl in pé bann prozé Marok la mont la-ba dann Madégaskar

Nou la fine anparl lo kanal bann pangalane : in kanal plis 700 kilomète Marok i sava ède Madégaskar pou romète sa an l'éta pars li lé bien nésèsèr pou dévlop l'ést lo péi. Arzout èk sa 22 prozé é la-dan nana in l'univèrsité épi in gran l'opital modèrn plis d'ot sistèm lo péi la vréman bézoin. Pou lo roi Mohamed 6 l'Afrik i doi kont dsi l'afrik an promyé pou son dévlopman... Madégaskar sé in l'étape pou lo délégasyon marokène k'i doi dann l'ané 2017 vizite in pé tout péi fé dann sak toulmoun i oi konm lo kontinan pou l'avnir.

Justin